

CITADIA

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh

PLU

Plan local d'urbanisme intercommunal

Département du Finistère (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3.b.1 Zonage règlementaire

Quimperlé Ouest

Vu pour approbation en date du 9 février 2023

Échelle 1 : 5000

DGFiP Cadastre® 02-2021

Planche N° 33 / 56

Zone

Contour de zone

U : Zone urbaine

IAU : Zone à urbaniser

ZAU : Zone à urbaniser fermée

A : Secteur agricole général

Al : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral

Al : Secteur agricole lié aux activités isolées

Al : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales

As : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires

As : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales

As : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre

As : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles

As : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général

Nl : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral

Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables

Nr : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles

Nm : Secteur naturel lié au zonage en mer

Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM

Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer

Np : Secteur naturel lié au port de Quimperlé

Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières

Ncl : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral

Nc : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé

Nel : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante

Nec : Secteur dédié aux activités canines

Nej : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels

Nek : Secteur dédié au manoir de Kernaut sur la commune de Mellac

Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral

Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs

Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient

Ngv : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage

Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique

Nt1 : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé

Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec

Ntl : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Petit patrimoine (L.151-19)

Petit patrimoine surfacique (L.151-19)

Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)

Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)

Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)

Arbre remarquable (L.151-23)

Haie, talus, murs (L.113-19 et L.151-23)

Espace boisé classé (L.113-19 et L.121-27)

Boisement à protéger (L.151-23)

Zone humide (L.151-23)

Cours d'eau (L.151-23)

Cours d'eau bousés (L.151-23)

Cheminement doux à créer ou à conserver (L.51-38)

Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)

Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)

Linéaire commercial protégé (L.151-16)

Périmètre commercial à protéger (L.151-16)

Emplacement réservé (L.151-41)

OAP sectorielles d'aménagement (R.151-8)

OAP thématiques d'intensification (R.151-7)

Risque d'éboulement - Parcelle remblayée (R.151-31 2° et R.151-34 1°)

Risque technologique (R.151-31 2° et R.151-34 1°)

Zones basses du littoral (R.151-31 2° et R.151-34 1°) :

aléa moyen

aléa fort

aléa lié au changement climatique

Mouvements de terrain localisés

Atlas des zones inondables et zones d'expansion des crues probables

Périmètre de protection des captages d'eau potable

Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)

Limite des Espaces Proches du Rivage

Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :

Zone bleue

Zone orange

Zone rouge

Limites communales

Parcelles cadastrales

Bâti

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune	n°
9	Acids	Commune	BAYE	540
10	Aménagement d'espace vert	Commune	BAYE	3239
11	Liaison douce	Commune	BAYE	5331
12	Liaison douce	Commune	BAYE	761
16	Aménagement de voie	Commune	MELLAC	233
77	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	1391
79	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	247
83	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	60
84	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	3070
85	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	1401
86	Aménagement de voie	Conseil général du Finistère	QUIMPERLE	9975